

lèpre horrible, s'étant présenté au palais patriarcal pour passer la nuit, le saint-père le fit mettre dans son propre lit, parce que tous les appartements étaient déjà occupés, et lui-même se retira dans l'oratoire de Latran. Le lendemain, lorsqu'il rentra dans sa chambre, le pauvre avait disparu, et le lit était enveloppé d'une auréole lumineuse : c'était Jésus-Christ lui-même, ajoute le naïf historien, qui avait revêtu la forme d'un mendiant lépreux pour éprouver la charité du pontife. La chronique d'Herman raconte également plusieurs miracles qui eurent lieu sur le tombeau de Léon.

On doit à ce pape la création des archichanceliers de l'Église romaine, dignité qu'il institua en faveur d'Hérimon, métropolitain de Cologne.

## VACANCE DU SAINT-SIÈGE.

CONSTANTIN MONOMAQUE,  
empereur d'Orient.

HENRI I<sup>er</sup>,  
roi de France.

Réponse du cardinal Humbert à Michel Cérularius. — Réfutation des écrits de Nicéas sur le pain azyme. — Rétractation du moine Nicéas. — Excommunication du patriarche de Constantinople. — Michel Cérularius anathématise à son tour l'Église romaine. — Lettre du patriarche contre le clergé d'Occident. — Remarque sur le schisme des Grecs. — Origine des cardinaux.

Après la mort de Léon IX, le saint-siège resta vacant une année entière, les Romains n'osant procéder à l'élection d'un pontife sans l'autorisation de l'empereur Henri III.

Pendant cette vacance, il se passa en Orient des événements extrêmement importants. Les légats envoyés à Constantinople par Léon avaient été reçus avec de grands honneurs par Constantin Monomaque ; et Humbert profitant des bonnes dispositions de l'empereur, publia une réponse au manifeste lancé par Michel Cérularius et par Léon d'Acride contre les ecclésiastiques latins. Cette réfutation est dialoguée ; nous en donnons la substance : « Vous dites, patriarches de Constantinople et d'Acride, que la charité chrétienne et la compassion humaine vous ont engagés à réprimander les Franks et le pape lui-même, parce qu'ils pratiquaient les erreurs des juifs en conservant l'ancien usage de faire la Pâque avec le pain azyme.

» Mais avant d'arrêter vos regards sur l'Occident, pour-  
 » quoi donc négligez-vous les Églises que vous êtes chargés de  
 » diriger, et pourquoi permettez-vous que des jacobites, ainsi  
 » que d'autres hérétiques, s'entretiennent et communiquent  
 » avec les fidèles de vos diocèses? Vous dites encore que Jé-  
 » sus-Christ, en célébrant la Cène, prit du pain, appelé artos  
 » en grec; vous insistez sur l'étymologie de ce nom, qui d'a-  
 » près vous signifie que le pain est levé ou enflé par la fer-  
 » mentation, et vous en concluez que le pain sans levain  
 » n'est pas réellement du pain. Le sens que vous donnez au  
 » mot artos est restreint, et nous pouvons vous présenter de  
 » nombreux passages de l'Écriture, dans la version des Sep-  
 » tante, où ce terme est employé pour désigner le pain azyme  
 » que l'ange apporta au prophète Élie, ainsi que les pains de  
 » proposition. Ainsi artos dans la langue grecque, comme  
 » léhem dans la langue hébraïque, signifie toutes sortes de  
 » pains.

» D'ailleurs Jésus-Christ a institué la Pâque avec du pain  
 » azyme, parce qu'il a célébré cette fête légalement, et parce  
 » que la loi judaïque défendait pendant ces jours sacrés de  
 » préparer du pain levé.

» Pour célébrer dignement cette fête, nous plaçons sur la  
 » sainte table du pain que les diacres, et les prêtres mêmes,  
 » revêtus d'habits sacerdotaux, ont pétri et préparé dans un  
 » fourneau d'argent en chantant des hymnes religieux. Vous,  
 » au contraire, vous suivez les erreurs de l'Église latine des  
 » premiers siècles, vous achetez le pain de l'autel chez un pan-  
 » netier public; vous le brisez en miettes dans le vin du calice,  
 » et vous administrez le sacrement avec une cuiller. Vous ou-

» bliez que Jésus-Christ prit un pain entier, le bénit, et l'ayant  
 » rompu, le distribua par morceaux à ses disciples. L'Église  
 » de Jérusalem, la plus ancienne de toutes, a gardé cette  
 » sainte tradition; ses prêtres consacrent des hosties entières  
 » sur les patènes, et ils les divisent non comme les Grecs  
 » avec une lame de fer, mais avec les doigts, parce que le pain  
 » sacré est mince, friable et de fleur de froment.

» Après la communion, s'il reste quelques miettes de  
 » l'hostie, on ne les brûle point, on ne les jette pas dans les  
 » ordures de l'église; elles sont au contraire placées religieu-  
 » sement dans un coffre précieux, et on les donne aux fidèles  
 » dans la communion du lendemain. Dans vos églises grec-  
 » ques, vous jetez les fragments du corps sacré de Dieu avec  
 » les immondices de vos sacristies.

» Quant à nous, qui nous conformons aux usages de l'É-  
 » glise de Jérusalem, nous plaçons sur l'autel des hosties  
 » minces, saines et entières; après la consécration, nous les  
 » rompons avec nos mains et nous les donnons au peuple; en-  
 » suite nous prenons le sang du Christ dans le calice, et nos  
 » lèvres l'aspirent avec délices. »

Humbert justifiait les ecclésiastiques romains de ce qu'ils  
 chantaient alleluia pendant toute l'année, excepté dans le  
 temps du Carême; enfin il adressait de sanglants reproches  
 aux Grecs sur ce qu'ils faisaient rebaptiser les Latins, et per-  
 mettaient le mariage aux prêtres; qu'ils refusaient la com-  
 munion ou le baptême aux femmes en péril de mort par suite  
 d'un enfantement dangereux, et les excluaient des sacrements  
 pendant les temps menstruels; ainsi que sur la défense ridi-  
 cule faite aux moines et aux religieuses de porter des caleçons.

Il combattait ensuite les écrits de Nicéas, surnommé Ste-  
thatos ou Pectorat, moine de Stude, qui jouissait d'une  
grande réputation dans l'Orient. Ce religieux avait accusé  
les Occidentaux de rompre l'abstinence en célébrant la  
messe tous les jours de Carême à l'heure de tierce, ce  
qui les empêchait de jeûner jusqu'à none; tandis que les  
Grecs ne disaient que l'office des présanctifiés, sans con-  
sacrer l'hostie à l'heure de none, comme ils le pratiquent  
encore.

Humbert prétendait également que « le saint sacrifice ne  
» devait pas être célébré sur de la soie ou sur des étoffes de  
» couleur; mais sur le lin tissu avec sa blancheur virginale,  
» afin qu'il représentât le linceul du Christ, ainsi que saint  
» Sylvestre l'avait ordonné.

» Nous jeûnons exactement tous les jours du Carême,  
» ajoutait-il, et même nous faisons jeûner les enfants de dix  
» ans; car il est faux que la communion rompe le jeûne;  
» celui qui reçoit le corps de Jésus-Christ reçoit la vie éter-  
» nelle et non une chair corruptible sujette aux lois impures  
» de la digestion. D'ailleurs, soit que nous disions la messe  
» à tierce, à none ou à une autre heure, nous ne réservons pas  
» la moindre partie de l'oblation, parce que nous sommes  
» convaincus que les apôtres n'ont point célébré la messe  
» d'une manière différente de la nôtre. Dieu lui-même, après  
» avoir béni le pain, ne le réserva pas pour le lendemain; il  
» le rompit et le distribua aussitôt à ses disciples.

» Nous n'ignorons pas que les Grecs ont établi l'usage  
» de dire l'office sacré à l'heure de tierce le dimanche et les  
» jours de fêtes solennelles, en commémoration de la des-

» cente du Saint-Esprit sur les apôtres; mais nous croyons  
» aussi que nous ne sommes pas coupables de péché en célé-  
» brant la messe les jours de jeûne à l'heure de none ou de  
» vêpres, puisque Notre-Seigneur a institué ce sacrement le  
» soir, et qu'il a accompli son sacrifice à la neuvième heure.  
» Ainsi, quoique le matin soit plus convenable à la cé-  
» lébration de la messe, on ne rompt pas le jeûne en l'ac-  
» complissant à d'autres heures, comme le témoigne l'insti-  
» tution de la messe de minuit. Dans tous les cas, nous ne  
» prétendons pas apprendre le rite de votre messe, parce  
» que nous ne voulons pas pratiquer vos scandaleux usages.  
» Quand vous rompez le pain sacré, vous en laissez tom-  
» ber les fragments, que vous foulez aux pieds; et vous avez  
» la même négligence en essuyant les patènes avec des feuilles  
» de palmier, ou avec des brosses de soies de sanglier :  
» nous savons même que plusieurs d'entre vous apportent à la  
» sainte table des légumes et de la chair rôtie pour manger  
» avec le corps de Jésus-Christ. »

Enfin, Humbert terminait cette longue réponse en pro-  
nonçant l'excommunication contre Nicéas, s'il persistait dans  
ses erreurs sur le pain azyme. Constantin Monomaque, qui  
avait un puissant intérêt à ménager la cour de Rome, con-  
traignit le pauvre moine à se rétracter, sous peine de perdre  
les biens qu'il avait reçus de lui : les légats du saint-siège  
se rendirent au monastère de Stude, et en présence du  
souverain, des grands dignitaires de l'état, et d'un nom-  
breux clergé, Nicéas condamna l'écrit publié sous son nom  
contre l'Église latine, relativement au pain azyme, au sabbat  
et au mariage des prêtres; il anathématisa tous ceux qui nie-

raient l'orthodoxie du rite romain et l'infailibilité du saint-siège; enfin il brûla son livre au milieu de l'assemblée.

Quant à Michel Cérularius, il résista opiniâtrément aux menaces de Constantin, et refusa de communiquer avec les légats : alors le lendemain, à l'heure de tierce, Humbert et ses collègues se rendirent à l'église de Sainte-Sophie, pénétrèrent jusque dans le sanctuaire, et déposèrent sur le grand autel un acte d'excommunication fulminé contre lui; ensuite ils sortirent de la basilique et secouèrent la poussière de leurs sandales en criant : « Anathème sur Michel Cérularius! »

L'acte d'excommunication était conçu en ces termes :  
 « Nous, Humbert, Pierre et Frédéric, envoyés par le saint-  
 » siége dans cette ville impériale pour la juger, nous déclara-  
 » rons avoir trouvé beaucoup de bien et beaucoup de mal.  
 » Les colonnes de l'empire, les hommes élevés dans les  
 » hautes dignités, et les principaux citoyens, sont ortho-  
 » doxes; mais le moine Michel, qui s'intitule patriarche, et  
 » ses adhérents, la remplissent d'hérésies et de crimes; ils  
 » vendent les dons de Dieu comme les simoniaques; ils font  
 » des eunuques comme les valésiens, et ils élèvent ces mal-  
 » heureux non-seulement à la cléricature, mais encore à  
 » l'épiscopat. Ils affirment, comme les donatistes, que hors  
 » de l'Église grecque il n'y a plus dans le monde ni Église  
 » de Jésus-Christ, ni vrai sacrifice de la messe, ni vrai bap-  
 » tême; comme les nicolaïtes, ils permettent le mariage aux  
 » ministres de l'autel; comme les sévériens, ils maudissent la  
 » loi de Moïse; comme les macédoniens, ils retranchent du  
 » symbole l'affirmation que le Saint-Esprit procède du Fils;  
 » comme les manichéens, ils prétendent que tout ce qui a du

» levain est animé; et enfin, comme les nazaréens, ils pratiquent les purifications judaïques et refusent la communion aux fidèles qui se coupent les cheveux et la barbe.

» Michel avait été averti par le pontife Léon qu'il eût à renoncer à ces erreurs; et cependant il a méprisé les sages avis de son père; il a refusé de communiquer avec nous et de nous accorder des églises pour célébrer l'office divin; il a voulu abaisser la dignité du saint-siège, et il a osé prendre le titre d'évêque universel.

» Ainsi, nous, par l'autorité de la sainte Trinité, du trône apostolique, des sept conciles œcuméniques, et de toute l'Église catholique, nous souscrivons à l'anathème que Léon IX a prononcé contre Cérularius, et nous le déclarons clerc infâme, patriarche usurpateur, néophyte ignorant qui s'est revêtu de l'habit monastique pour éviter les châtimens que ses crimes lui ont mérités.

» Avec lui, nous condamnons Léon, appelé scandaleusement évêque d'Acride, Constantin, sacellaire de Sainte-Sophie, qui a foulé de ses pieds profanes le corps et le sang du Christ, qui avaient été consacrés par des prêtres latins. Nous excommunions enfin tous leurs sectateurs quels qu'ils soient; nous les proscrivons du temple de Dieu, et nous les vouons à Satan et à ses anges, s'ils refusent de s'humilier devant la puissance suprême du pape! Amen! amen! amen! »

Ce coup d'autorité, ou plutôt l'insolence des légats romains, au lieu d'épouvanter le patriarche de Constantinople, excita sa juste indignation; et comprenant que pour guérir la blessure qui avait été faite à son Église, il fallait employer un remède plus violent que le mal, il rendit un décret véhément.